

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT CARBURATEUR

Version:8

Date de révision: 19/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
1. 1. 1. Nom de la préparation: NETTOYANT CARBURATEUR
1. 1. 2. Contient:
- HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
 - propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene
1. 1. 3. UFI: HYMH-40A9-800C-QFP8
1. 1. 4. N° code du produit: 006010
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Nettoyant pour carburateur et circuit d'admission
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:
- SELD
6 rue Jules Guesde – ZI du Pontet
F-69360 Saint Symphorien d'Ozon
France
Tél: +33 (0)4 37 25 16 16
Courriel: contact@mecatech-performances.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
- * Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 *
 - * STOT un. 3. / SGH07 - H335 et H336 *
 - * Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 

Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient:
- HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
 - propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene
2. 2. 3. Mention de danger:
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 2. 4. Prévention:
- P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
2. 2. 5. Intervention:
- P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
P301 EN CAS D'INGESTION:
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P391 Recueillir le produit répandu.
2. 2. 6. Stockage:
- P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT CARBURATEUR

Version:8

Date de révision: 19/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 2. 7. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	<p>EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</p> <p>P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation.</p>
2. 4. Autres dangers:	Réagit avec des acides forts et substances comburantes.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none">• HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES- N° CE: 918-481-9- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457273-39xxx- Conc. (% pds): Conc. (% pds): % 50 < C ≤ 60- SGH (Système Général Harmonisé)* SGH08 * Tox. asp. 1 - H304- Divers:DL50 / Cutanée / Rat = >2000 mg/kgDL50 / Orale / Rat = >5000 mg/kgCL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = >1000 mg/lCE50 / 48h / Daphnia magna = >1000 mg/lCE50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = <=1000 mg/lPhrase(s) complémentaire(s)EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. <ul style="list-style-type: none">• Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalène- N° CE: 918-811-1- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463583-34- Conc. (% pds): Conc. (% pds): % 30 < C ≤ 40- SGH (Système Général Harmonisé)* SGH07 * STOT un. 3. - H336* SGH08 * Tox. asp. 1 - H304* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411- Divers:LE50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 11 mg/lLE50 / 48h / Daphnia magna = >=3 <=10 mg/lDSEO-R(NOELR) / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 2.5 mg/lLL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = >=2 <=5 mg/lDL50 / Ingestion / Rat = > 5000 mg/kgDL50 / Contact avec la peau / Lapin = >2000 mg/kgCL50 / Inhalation (vapeurs) / Rat = >4688 mg/m3Phrase(s) complémentaire(s)EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. <ul style="list-style-type: none">• propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol- N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX- Conc. (% pds): Conc. (% pds): % 1 < C ≤ 5- SGH (Système Général Harmonisé)* SGH02 * Liq. infl. 2 - H225* SGH07 * STOT un. 3. - H336 * Irr. oc. 2 - H319- Divers:DL50 / Cutanée / Lapin = 13900 mg/kgDL50 / Orale / Rat = 5840 mg/kgCL50 / 24h / Crustacés = 9714 mg/lCL50 / 96h / Poissons = 9640 mg/l
---	---

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT CARBURATEUR

Version:8

Date de révision: 19/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

CL50 / Inhalation (vapeurs) / 6h / Rat = >25000 mg/l

Valeurs limites d'exposition

VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 250 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 650

- polyolefin alkyl phenol alkylamine

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5

- SGH (Système Général Harmonisé)

- * SGH07 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A

- Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalène

- N° CE: 919-284-0

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463588-24

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

- * SGH07 * STOT un. 3 - H336

- * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 * Canc. 2 - H351

- * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

- Cumène

- N° Id: 601-024-00-X - N° CE: 202-704-5 - N° CAS: 98-82-8

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

- * SGH07 * STOT un. 3 - H335 * STOT un. 3.

- * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 * Canc. 1B - H350

- * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 100 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 50 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 250

- naphthalène

- N° Id: 601-052-00-2 - N° CE: 202-049-5 - N° CAS: 91-20-3

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

- * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302

- * SGH08 * Canc. 2 - H351

- * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 10 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 50 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 15 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 79

- mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène

- N° Id: 601-025-00-5 - N° CE: 203-604-4 - N° CAS: 108-67-8

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

- * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226

- * SGH07 * STOT un. 3 - H335

- * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

Remarques: (STOT SE 3; H335; C ≥ 25%)

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 100 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 50 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 250

- 1,2,4-triméthylbenzène

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT CARBURATEUR

Version:8

Date de révision: 19/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- N° Id: 601-043-00-3 - N° CE: 202-436-9 - N° CAS: 95-63-6
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H332 * STOT un. 3 - H335 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319
* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
- Divers :
Valeurs limites d'exposition
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 100

• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]
- N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H312 - H332 * Irr. cut. 2 - H315
Remarques: (())
- Divers :
Valeurs limites d'exposition
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 50 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 221 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 100 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 442

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

- | | |
|--|---|
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Les symptômes sont décrits à la rubrique 11. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | - Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | - NE PAS faire vomir.
- Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. |
| 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: | irritation de la peau |
| 4. 2. 1. Inhalation: | Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration. |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.
Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | irritation légère des yeux (douleur, rougeur) |
| 4. 2. 4. Ingestion: | Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT CARBURATEUR

Version:8

Date de révision: 19/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	diarrhées. (douleur abdominale) Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5. 1. Moyens d'extinction:	poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée, sable, terre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas de feu le produit se décompose en:: composants toxiques, oxydes de carbone (CO et CO2), oxydes d'azote (NOx) et fumées. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.
6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL	
6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
6. 4. Référence à d'autres rubriques:	Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
7. MANIPULATION ET STOCKAGE	
7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Température maximum de manipulation: 50°C.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:	Conserver hors de la portée des enfants.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage:	Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 50°C Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à	Conserver à l'écart des: acides forts, et substances comburantes.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT CARBURATEUR

Version:8

Date de révision: 19/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

éloigner:

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

de même nature que celui d'origine

7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés:

- Eviter certains plastiques solubles dans le produit.
- caoutchoucs

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune raisonnablement prévisible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

- propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 250 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 650
- Cumène :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 100 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 50 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 250
- naphtalène :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 10 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 50 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 15 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 79
- mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 100 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 50 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 250
- 1,2,4-triméthylbenzène :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 100
- o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 50 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 221 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 100 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 442

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
Protéger contre les éclaboussures en versant.

8. 2. 2. Protection des yeux:

lunettes de sécurité ou écran facial

8. 2. 3. Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

8. 2. 4. Protection des mains:

gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 5. Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Données non disponibles.

8. 4. Mesure(s) d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT CARBURATEUR

Version:8

Date de révision: 19/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- | | |
|---|---|
| 9. 1. 1. Etat physique: | liquide Limpide |
| 9. 1. 2. Couleur: | jaune clair |
| 9. 1. 3. Odeur: | caractéristique, forte |
| 9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation: | Données non disponibles. |
| 9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | >185 °C |
| 9. 1. 6. Inflammabilité: | Données non disponibles. |
| 9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion: | 0.6 à 7% |
| 9. 1. 8. Point d'éclair: | Non applicable. |
| 9. 1. 9. Température d'auto-inflammation: | Données non disponibles. |
| 9. 1. 10. Température de décomposition: | Données non disponibles. |
| 9. 1. 11. PH: | Non applicable. |
| 9. 1. 12. Solubilité: | Données non disponibles. |
| 9. 1. 13. Hydrosolubilité: | insoluble |
| 9. 1. 14. Liposolubilité: | partiellement soluble |
| 9. 1. 15. Solubilité aux solvants: | soluble dans la plupart des solvants organiques |
| 9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | Données non disponibles. |
| 9. 1. 17. Pression de vapeur: | Données non disponibles. |
| 9. 1. 18. Densité de vapeur relative: | Données non disponibles. |
| 9. 1. 19. Densité et / ou densité relative: | 0.8247 |
| 9. 1. 20. Caractéristiques des particules: | Données non disponibles. |
| 9. 1. 21. Viscosité cinématique: | 1.84 cst |
9. 2. Autres informations:

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|--|
| 10. 1. Réactivité: | Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Aucune raisonnablement prévisible. |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Réagit violemment au contact de:: acides forts et substances comburantes.
Eviter certains plastiques solubles dans le produit. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone et oxydes d'azote (NOx). |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT CARBURATEUR

Version:8

Date de révision: 19/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 11. 1. 1. Information(s) générale(s): | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 11. 1. 2. Inhalation: | voir rubrique n° 3 |
| 11. 1. 3. Contact avec la peau: | voir rubrique n° 3 |
| 11. 1. 4. Contact avec les yeux: | voir rubrique n° 3 |
| 11. 1. 5. Ingestion: | voir rubrique n° 3 |
| 11. 1. 6. Sensibilisation: | Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau. |

11. 2. Informations sur les autres dangers: Données non disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|--|--|
| 12. 1. Toxicité: | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Ce produit contient des composants potentiellement bioaccumulables. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Sol : compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques le produit est peu mobile dans le sol
Eau : Insoluble le produit reste à la surface de l'eau
Air : Le produit s'évapore dans l'atmosphère. |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas. |
| 12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien: | Données non disponibles. |
| 12. 7. Autres effets néfastes: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 12. 8. Information(s) générale(s): | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|--|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
Ne pas jeter les déchets à l'égout. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux. Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|---|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification: | 3082 |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour | 9 |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT CARBURATEUR

Version:8

Date de révision: 19/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

le transport:

14. 3. 2. Groupe d'emballage: III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 9
14. 3. 4. Code danger: 90
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: M6

14. 3. 6. Instructions d'emballage: P001, IBC03, LP01 et R001

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe: 9
14. 4. 2. Groupe d'emballage: III
14. 4. 3. Etiquette(s) IMDG: 9

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 9
14. 5. 2. Groupe d'emballage: III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: 9

14. 6. Dangers pour l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

14. 8. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: Non applicable.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.. tel que modifié.
European rules 2020/878

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Données non disponibles.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H312 Nocif par contact cutané.
H350 Peut provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 2. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT CARBURATEUR

Version:8

Date de révision: 19/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.	
16. 3. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 4. Historique:	
16. 4. 1. Date de la première édition:	07/12/2005
16. 4. 2. Date de la révision précédente:	07/04/2022
16. 4. 3. Date de révision:	19/06/2023
16. 4. 4. Version:	8
16. 5. Réalisé par:	SELD